# BRYAN MAY MARWAN TABBARA CAMBRIDGE KITCHENER-SUD-HESPELER

TOWN HALL REPORT
ON ELECTORAL REFORM
PUBLIC CONSULTATION



### RAJ SAINI BARDISH CHAGGER KITCHENER-CENTRE WATERLOO

### RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA RÉFORME ÉLECTORALE

CONSULTATIONS					
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)		
Le 14 septembre 2016	de 19 h à 21 h	Centre communautaire de Stanley Park, Kitchener	251		

- x Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement
- x Présentation du bureau du député
- x Micro ouvert
- x Période de questions/réponses
- x Conférencière invitée : Maryam Monsef
- □ Autre (veuillez préciser) :

SUJETS ABORDÉS					
Modes de scrutin : x	Remplacement du mode de scrutin	Participation électorale : x	Accessibilité et inclusion :		
	actuel: x				
Vote obligatoire : x	Vote en ligne : x	Représentation locale : x	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous)		

### **QUESTIONS DE DISCUSSION**

Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)

Les modes de scrutin suivants ont été discutés comme solutions de rechange au système majoritaire uninominal : liste ouverte et fermée, représentation proportionnelle, vote alternatif et vote unique transférable. Les participants ont parlé de la proportionnalité et de la réduction des votes gaspillés en citant des modes de représentation proportionnelle mixte, par exemple le vote unique transférable, comme étant les caractéristiques les plus importantes d'un mode de scrutin de rechange.

Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)

Veuillez faire parvenir au :

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE) 131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6 Tél./Tel. : 613-992-3150 Télécopieur/Fax : 613-947-3089 <u>ERRE@parl.qc.ca</u>

Date limite: Le vendredi 14 octobre 2016

Chaque groupe de discussion avait deux doléances au sujet de cette question : le gaspillage des votes et le manque de connaissances civiques. Selon chaque groupe, il est essentiel que notre nouveau mode de scrutin englobe au moins un élément de proportionnalité, une représentation proportionnelle directe ou une formule préférentielle comme dans le cadre du vote alternatif. La participation et la sensibilisation au système parlementaire ainsi que les programmes électoraux des partis lors de chaque élection ont aussi été mentionnés fréquemment comme des éléments qui font obstacle à la participation, car la complexité de l'information et le manque d'accessibilité peuvent démotiver les Canadiennes et les Canadiens. L'élément qui venait au deuxième rang des discussions était celui des publicités négatives de dénigrement : la quasi-totalité des groupes ont recommandé de les interdire, car elles présentent les hommes et les femmes politiques d'une manière égotiste, condescendante et cynique qui a pour effet d'aliéner les Canadiennes et les Canadiens et de les éloigner du processus politique. Cette question n'a pas fait consensus, mais les éléments mentionnés ci-dessus sont ressortis des présentations de divers groupes.

Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)

Les opinions étaient partagées au sujet du vote obligatoire. Beaucoup de participants se sont dits opposés en particulier à l'idée d'imposer une amende, même légère, aux personnes qui n'exercent pas leur droit de vote et estimaient que les faibles taux de participation s'expliquent par un manque de mobilisation de la part des partis et un manque de connaissances civiques dans la population canadienne. Deux sentiments dominants sont ressortis dans presque tous les groupes : les Canadiennes et les Canadiens ont le droit de voter, mais aussi la liberté de s'abstenir de voter; et les personnes qui s'abstiennent le font parce qu'elles ne disposent pas d'information fiable, de sorte que l'abstention est préférable dans ces circonstances. Il a également été recommandé que les choix faits par d'autres pays comme l'Australie et la Belgique, où le vote est obligatoire, soient examinés, le but de cet examen étant de mieux comprendre la façon dont ces pays appliquent cette politique et les répercussions qu'elle a sur les taux de connaissances civiques, qui se sont révélées des préoccupations centrales de cette discussion.

Les participants ont—ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.—à—d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

Dans chaque groupe, la sécurité et l'intégrité du secret du vote ont été soulevées comme des préoccupations importantes entourant le vote en ligne. D'autres préoccupations concernaient la fiabilité des logiciels, les circonscriptions rurales où l'accès à Internet est limité, les personnes âgées et les familles qui ne possèdent pas d'ordinateur. Les participants préféraient nettement le maintien du mode de scrutin actuel, mais bon nombre d'entre eux étaient ouverts à l'idée de recourir à des bulletins électroniques pour le vote en personne, par souci d'efficacité et d'exactitude pendant le dépouillement.

D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)

D'autres thèmes ont été abordés pendant les discussions, notamment la réduction de l'âge de voter pour encourager la participation et la mobilisation des jeunes ainsi que la présence des minorités à la Chambre des communes. Les participants étaient en très grande majorité opposés à un référendum. Un nombre important de participants ont dit qu'ils ne voulaient pas plus d'un député par circonscription.

Veuillez faire parvenir au :

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (LIMITE SUGGÉRÉE : 1 000 MOTS)

### Caractéristiques d'un mode de scrutin de rechange

- Une formule qui se rapprocherait davantage de la formule proportionnelle;
- Un moins grand contrôle exercé par les partis sur les candidats (opposition à une liste proportionnelle);
- La réduction du gaspillage des votes au moyen d'un mode de scrutin de rechange, le vote unique transférable.

### Vote obligatoire

- Il y avait pratiquement autant de participants qui étaient en faveur de cette formule que de participants qui s'y opposaient;
- Étudier les effets et la logistique du vote obligatoire dans des pays qui ont adopté cette formule, comme la Belgique, pour mieux en comprendre les avantages et l'exécution;
- Offrir un petit crédit d'impôt pour encourager le vote plutôt que d'imposer une amende, même légère, comme mesure de dissuasion.

### Vote en ligne

- Beaucoup de participants ont mentionné la sécurité et la fiabilité des logiciels comme étant des préoccupations de premier plan;
- Les participants se sont interrogés sur l'efficacité du vote en ligne dans les régions rurales où l'accès à Internet est limité.

### **Autres recommandations**

- Réduire l'âge de voter à 16 ans;
- Ne pas avoir plus d'un député par circonscription;
- Ne pas tenir de référendum;
- Encourager un certain nombre de femmes et de membres de minorités à la Chambre des communes.

communes.	
Présentation du rapport au Comité spéc	ial de la réforme
électorale (ERRE)	Date : le 14 septembre 2016
	Rapport présenté par
	Bryan May, député de Cambridge
	au nom de
	Bardish Chagger, députée de Waterloo
	Raj Saini, député de Kitchener-Centre
	Marwan Tabbara, député de
Signature du(de la) député(e)	Kitchener-Sud-Hespeler

Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.

Veuillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.

Veuillez faire parvenir au :

Date limite: Le vendredi 14 octobre 2016